



MAKE UP
FOR EVER

PROFESSIONAL – PARIS

GRAND
CONCOURS

PARIS
BACKSTAGES





FOR PROS
FOR YOU
FOR EVER

STAGE DOOR



Le Grand Concours de Maquillage MAKE UP FOR EVER fait son COME BACK !

Vos élèves devront une fois de plus rivaliser d'imagination, de technique et de créativité avec l'aide de vos professeurs qui interviendront en tant que « coach ».

GRANDE NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE !

Nous ouvrons le concours aux **étudiants en formation maquillage professionnel** qui concourront dans une nouvelle catégorie.

Deux catégories :

- **BEAUTY** : accessible aux élèves d'esthétique préparant un CAP, un BP, un BTS ou un Bac Pro.
- **MAKE UP** : accessible aux élèves actuellement inscrits dans un cursus de maquillage professionnel.

**Et maintenant... A vos pinceaux !
Pour tenter de gagner un voyage d'une semaine
au cœur des backstages Parisiens**



EN DETAILS

C'EST QUOI ?

MAKE UP FOR EVER renouvelle son Grand Concours de Maquillage ouvert cette année à tous les étudiants en formation esthétique et maquillage professionnel de France. Ils devront être âgés de 18 ans et plus à la date de clôture des dossiers.

- 1 élève de chaque catégorie représentera son école
- 10 candidats BEAUTY et 7 candidats MAKE UP seront sélectionnés pour la finale qui aura lieu le **Lundi 4 Avril 2016**. Cette grande finale déterminera les 3 gagnants de la catégorie BEAUTY et les 2 gagnants de la catégorie MAKE UP.

ON GAGNE QUOI ?

- LES ELEVES : pour les 5 gagnants (3 BEAUTY et 2 MAKE UP) un voyage d'une semaine au cœur des backstages Parisiens du 18 au 22 Juillet 2016. Et de nombreux produits MAKE UP FOR EVER pour les 17 finalistes.
- LES PROFESSEURS « COACH » : Si leurs élèves font partie des 5 lauréats, ils seront conviés à notre séminaire consacré aux enseignants qui se déroulera du 11 au 17 Juillet 2016.
- LES ECOLES : Les écoles des 5 lauréats recevront une dotation de produits MAKE UP FOR EVER.

QUI PEUT PARTICIPER ?

La participation au concours est ouverte uniquement aux élèves majeurs à la date de clôture des dossiers, résidant en France Métropolitaine.

- Catégorie BEAUTY : ouverte aux étudiants qui suivent un cursus CAP, BP, BTS ou Bac Pro en esthétique.
- Catégorie MAKE UP : ouverte aux étudiants qui suivent un cursus court ou long en maquillage professionnel.

COMMENT PARTICIPER ?

A vous de sélectionner votre meilleur élève pour chacune des catégories et de nous envoyer son dossier de candidature dûment complété.



QUEL SONT LES THEMES DES MAQUILLAGES IMPOSES ?

SUJET N°1 de l'Epreuve de Sélection :

Un maquillage visage mode extravagant sur le thème « LASH SHOW »

Imaginez un maquillage mode alliant la technique, la beauté et l'extravagance pour le lancement de notre nouvelle collection de faux-cils « LASH SHOW ».

Vous devez utiliser au minimum une paire de faux-cils.

Modèle féminin exclusivement.

Si votre élève fait partie des 17 finalistes :

SUJET N°2 de la Grande Finale :

- Catégorie BEAUTY : réalisez un **maquillage créatif artistique** autour du thème « SALUT L'ARTISTE ». Vous devrez créer un personnage de caractère imaginaire (homme ou femme), exprimant un sentiment (joie, bonheur, sarcasme, colère, tristesse, humour, peur...).
- Catégorie MAKE UP : réalisez un **face painting** autour du thème « SALUT L'ARTISTE ». Vous devrez créer un personnage de caractère imaginaire (homme ou femme), exprimant un sentiment (joie, bonheur, sarcasme, colère, tristesse, humour, peur...).

Vous devez obligatoirement utiliser des produits de la gamme artistique tels que des Fards à l'eau, Aqua Cream, Color Cream, Aquarelles...

Chaque finaliste, des deux catégories, devra réaliser une face charte à présenter le jour de la finale !

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'EXCLUSION ?

- Le non-respect des consignes du concours
- Une inscription trop tardive
- Les gagnants des sessions précédentes ne sont pas autorisés à participer



TOUTES LES ÉTAPES

ENTRE LE 4 JANVIER ET LE 26 FÉVRIER 2016

ETAPE 1 : SÉLECTION DE L'ÉLÈVE REPRÉSENTANT VOTRE ÉTABLISSEMENT

Ce concours est une compétition limitée à un certain nombre de candidats : chaque école souhaitant y participer ne pourra présenter **qu'un seul élève par catégorie** (majeur à la date de clôture des dossiers). Nous laissons à chaque structure éducative le soin de sélectionner son candidat selon les modalités de son choix (concours interne, motivation, mérite, talent ou autre...).

ETAPE 2 : CRÉATION DU MAQUILLAGE DES SÉLECTIONS

Il est demandé à l'élève sélectionné par l'école de créer un maquillage répondant aux critères suivants :

Un maquillage visage mode extravagant

Thème du maquillage : « LASH SHOW »

Techniques obligatoires donnant lieu à l'évaluation : respect du thème, originalité, extravagance, une paire de faux-cils minimum, coiffure et accessoires en relation avec le style choisi.

ETAPE 3 : RÉALISATION DES PHOTOS DU MAQUILLAGE

Afin de juger de la technique du maquillage, nous vous demandons de réaliser **6 photos « shooting »** couleur **de qualité** sur fond blanc ou noir, au cadrage et dimensions précisés en annexe. Celles-ci ne devront en aucun cas être retouchées par ordinateur sous peine d'élimination immédiate.

Attention : une mauvaise qualité de photos peut vous désavantager !

ETAPE 4 : ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE AVANT LE 26 FÉVRIER 2016

Pour participer au Grand Concours MAKE UP FOR EVER, vous devez nous faire parvenir votre dossier de candidature complet **avant le 26 Février 2016**. Retrouvez en annexe toutes les pièces justificatives à nous faire parvenir dans le dossier de candidature.

Attention : tout dossier incomplet ou reçu après cette date ne sera pas étudié.

LE 4 MARS 2016 : ANNONCE DES 17 FINALISTES

Le vendredi 4 Mars 2016, MAKE UP FOR EVER communiquera sur son site internet la liste des écoles et des 17 candidats qui participeront à la grande finale qui aura lieu le Lundi 4 Avril 2016 au Congrès des Nouvelles esthétiques à Paris.



ENTRE LE 7 MARS ET LE 4 AVRIL 2016

ETAPE 5 : CRÉATION DU MAQUILLAGE DE LA FINALE

- Il est demandé aux 10 finalistes BEAUTY de créer un maquillage répondant aux critères suivants :

Un maquillage créatif artistique autour du thème « SALUT L'ARTISTE ».

Création d'un personnage de caractère imaginaire (homme ou femme), exprimant un sentiment.

- Il est demandé aux 7 finalistes MAKE UP de créer un maquillage répondant aux critères suivants :

Un face painting autour du thème « SALUT L'ARTISTE ».

Création d'un personnage de caractère imaginaire (homme ou femme), exprimant un sentiment.

Vous devez obligatoirement utiliser des produits de la gamme artistique tels que des Fards à l'eau, Aqua Cream, Color Cream, Aquarelle...

Pour les deux catégories les techniques obligatoires donnant lieu à l'évaluation sont : le respect du thème, l'originalité, la coiffure et les accessoires en relation avec le style choisi. Ce maquillage sera à réaliser et à argumenter lors du Congrès des Nouvelles Esthétiques à Paris Lundi 4 Avril 2016 et sera évalué par les membres du jury.

ETAPE 6 : LA GRANDE FINALE LE LUNDI 4 AVRIL 2016

9h30 : Rendez-vous au Congrès des Nouvelles Esthétiques Porte de Versailles à Paris

Les finalistes accompagnés de leur coach ainsi que de leur modèle seront attendus à 9h30 sur le stand MAKE UP FOR EVER.

9h30-10h : Installation du poste de maquillage

Chaque candidat devra amener son matériel, ses produits et ses pinceaux nécessaires à la réalisation du maquillage. Un poste de maquillage ainsi qu'une chaise haute pour le modèle seront mis à disposition.

10h-13h : Réalisation du maquillage, de la coiffure et du stylisme.

Le candidat disposera de 3 heures pour réaliser son maquillage, la coiffure ainsi que le stylisme de sa création sur le thème « SALUT L'ARTISTE ». Le coach pourra assister son élève dans la coiffure et l'ornement, le conseiller durant toute la durée de l'épreuve, mais en aucun cas ne pourra intervenir dans l'application du maquillage.

13h-14h : Passage du Jury et évaluation du maquillage

Le jury viendra sur chaque poste de maquillage pour évaluer la technique, la créativité, l'originalité et la propreté du travail réalisé. Le candidat devra présenter son projet et raconter son histoire.

Milieu d'après-midi : Remise des prix

REGLEMENT DU CONCOURS MAKE UP FOR EVER - France

Article 1. Organisateur et loi applicable

La société MAKE UP FOR EVER, ci-après « l'Organisateur », SA au capital de 1 050 000 euros, dont le siège social est situé 5 rue La Boétie 75008 PARIS, France, organise un concours gratuit sans obligation d'achat du **4 Janvier 2016 au 4 Avril 2016 jusqu'à 18 heures** (ci-après, le « Concours »).

Le Grand Concours MAKE UP FOR EVER France du présent règlement est soumis au droit Français.

Toutes les informations communiquées par les Participants sont collectées par l'Organisateur.

Article 2. Conditions de participation

Le fait de s'inscrire au Concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, lors de l'inscription d'un participant et à tout moment durant le Concours.

La participation à la catégorie BEAUTY est ouverte uniquement aux personnes majeures, à la date de clôture des dossiers, qui suivent un cursus pour l'obtention d'un CAP, d'un BP, d'un Bac Pro, d'un BTS en esthétique. La participation à la catégorie MAKE UP est ouverte uniquement aux personnes majeures, à la date de clôture de dossiers, qui suivent un cursus court ou long pour l'obtention d'un diplôme de maquillage professionnel. Ce concours est réservé exclusivement à la France métropolitaine (Ci-après le « Participant »).

Les renseignements demandés au Participant sont à la libre et unique appréciation de MAKE UP FOR EVER, qui pourra modifier, élargir ou restreindre ces éléments à tout moment.

Chaque Participant ne peut participer qu'une seule fois pendant la durée du Concours ; précisée à l'article 1 (mêmes noms et prénoms, mêmes coordonnées, mêmes adresses). Tout Participant qui aura envoyé plusieurs formulaires avec les mêmes coordonnées sera disqualifié.

Les inscriptions contrefaites ou réalisées d'une manière non conforme au présent règlement entraînent la disqualification du Participant.

Les Organisateurs se réservent le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

Article 3. Modalités d'inscription

Chaque Ecole sélectionnera un Participant par catégorie avant le **26 Février 2016**.

Les Ecoles enverront par courrier à la Responsable Ecoles France MAKE UP FOR EVER, 5 rue La Boétie 75008 Paris, un dossier sur la création du Participant qui aura été sélectionné.

Le dossier devra comprendre :

- 1 Face Chart du Maquillage réalisé par le candidat. Face Chart que vous trouverez dans le dossier de candidature.
- 1 Photo couleur de qualité format A4 (21x29,7cm) du modèle sans maquillage de face sans stylisme, le fond de la photo devra être blanc ou noir.
- 1 Photo couleur de qualité format A4 (21x29,7cm) du maquillage de face avec stylisme, le fond de la photo devra être blanc ou noir.

- 1 Photo couleur de qualité format A4 (21x29,7cm) du maquillage de profil avec stylisme, le fond de la photo devra être blanc ou noir.

- 1 Photo couleur de qualité uniquement de la Bouche (format de la photo A5 (13x18cm).

- 1 Photo couleur de qualité des yeux ouverts (format A5 13x18cm).

- 1 Photo couleur de qualité des yeux fermés (format A5 13x18cm).

- 1 Photocopie du passeport ou de la carte d'identité du Participant.

Le nom du Participant, le nom de l'Ecole et le nom du professeur devront être précisés sur le Face Chart et chaque impression A4 (21x29,7cm).

Avant le **26 Février 2016**, les Ecoles devront envoyer par courrier un dossier complet de la Présentation de leur Participant. (Face Chart + photos aux dimensions demandées).

Le Professeur du Participant certifie que les données d'inscription sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations.

Lors de son inscription, le professeur devra s'assurer que les informations concernant ses coordonnées et celles du Participant, téléphone, adresse postale et adresse de courrier électronique sont correctement renseignées.

En effet, les Organisateurs ne pourront être tenu responsables pour une erreur de réception de courrier, suite à un mauvais renseignement.

Ces informations seront vérifiées par l'Organisateur Concours. Seuls les dossiers dûment complétés seront acceptés.

Les frais de dossier sont à la charge du participant. MAKE UP FOR EVER ne sera tenu responsable des frais engagés.

Article 4. Sujets du Concours

L'Organisateur demande que les élèves participant à l'épreuve de sélection réalisent un maquillage sur le thème « **LASH SHOW** ».

Pour la finale, il sera demandé que les Finalistes réalisent un maquillage avec stylisme sur le thème « **SALUT L'ARTISTE** ».

Article 5. Procédure de désignation des Finalistes et des Lauréats

L'Organisateur annoncera à toutes les Ecoles le **4 Mars 2016**, sur son site internet, le nom des 17 Finalistes en précisant le nom de leur Ecole.

La finale aura lieu le **Lundi 4 avril 2016** pendant le Congrès des Nouvelles Esthétiques qui se tiendra Porte de Versailles à Paris du **2 au 4 avril 2016**.

Les Finalistes devront de préférence n'utiliser que des produits et outils MAKE UP FOR EVER.

Les Finalistes devront être accompagnés d'un modèle et de leur professeur.

Les frais engagés pour la participation à la finale ne seront pas pris en charge par l'Organisateur MAKE UP FOR EVER.

Les Finalistes seront attendus sur le stand MAKE UP FOR EVER à 09h30 avec leur modèle et leur professeur.

Les Finalistes auront 3 heures pour réaliser un maquillage avec stylisme de 10h00 à 13h00 sur le thème « SALUT L'ARTISTE ».

L'Organisateur mettra un poste de maquillage éclairé et une chaise haute à la disposition des Finalistes.

L'Organisateur n'autorise aucun collage d'éléments de décoration sur le visage ou le buste, mis à part, des strass, des paillettes ou des faux-cils.

Les frais de stylisme et de coiffure sont à la charge des Finalistes.

La désignation des 5 premiers prix, ci-après les « Gagnants », s'effectuera sur choix d'un jury, ci-après le « Jury », composé de Dany Sanz, Directrice Artistique et Fondatrice de MAKE UP FOR EVER et de 3 personnalités emblématiques du monde du maquillage.

Les Participants sont informés que le Jury n'est pas tenu de désigner 1 gagnant si la qualité artistique des Présentations proposées par les Participants n'est pas jugée adéquate.

Les décisions du Jury, qui sont sans appel, seront prises principalement selon les critères suivants :

- La qualité du maquillage : au regard de l'esthétique - l'originalité de la création
- La pertinence et la qualité de l'argumentaire de motivation du candidat.

Les Gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant.

Article 6. Désignation des prix

Le Concours est composé des 5 dotations suivantes pour les Gagnants :

1. 1^{er} prix catégorie BEAUTY : une semaine à Paris d'une valeur de 1500 € + 1000€ en produits MAKE UP FOR EVER
2. 2^{ème} prix catégorie BEAUTY : une semaine à Paris d'une valeur de 1500 € + 600€ en produits MAKE UP FOR EVER
3. 3^{ème} prix catégorie BEAUTY : une semaine à Paris d'une valeur de 1500 € + 300€ en produits MAKE UP FOR EVER
4. 1^{er} prix catégorie MAKE UP : une semaine à Paris d'une valeur de 1500 € + 1 000€ en produits MAKE UP FOR EVER
5. 2^{ème} prix catégorie MAKE UP : une semaine à Paris d'une valeur de 1500 € + 600€ en produits MAKE UP FOR EVER

Pour les 5 prix ci-dessus, l'Organisateur prend à sa charge l'hébergement choisi par l'Organisateur, la semaine sur place hors dépenses personnelles. Pour les gagnants qui habitent la province, l'Organisateur enverra aux gagnants un billet de train A/R (2^{ème} classe) ou d'avion A/R (classe économique) pour rejoindre Paris. En revanche, les frais de taxis (A/R) du domicile à la gare ou l'aéroport de province sont à la charge du gagnant.

Le Concours est composé de la dotation suivante pour les Professeurs des Gagnants :

1. 1^{er} prix catégorie BEAUTY : une semaine au séminaire des Profs du 11 au 17 Juillet 2016 d'une valeur de 1 000€
2. 2^{ème} prix catégorie BEAUTY : une semaine au séminaire des Profs du 11 au 17 Juillet 2016 d'une valeur de 1 000€

3. 3^{ème} prix catégorie BEAUTY : une semaine au séminaire des Profs du 11 au 17 Juillet 2016 d'une valeur de 1 000€

4. 1^{er} prix catégorie MAKE UP : une semaine au séminaire des Profs du 11 au 17 Juillet 2016 d'une valeur de 1 000€

5. 2^{ème} prix catégorie MAKE UP : une semaine au séminaire des Profs du 11 au 17 Juillet 2016 d'une valeur de 1 000€

Pour les 5 prix ci-dessus, l'Organisateur prend à sa charge l'hôtel, le trajet en avion A/R et la semaine sur place hors dépenses personnelles. En revanche, le transport domicile A/R pour rejoindre l'aéroport Parisien ou Lyonnais est à la charge du Professeur Gagnant.

Ces prix ne sont ni cessibles, ni remboursables et doivent être obligatoirement utilisés dans le cadre du Séminaire des Professeurs organisé par MAKE UP FOR EVER.

Article 7. Cession de Propriété Intellectuelle

Les Participants autorisent expressément l'Organisateur, pendant une durée de trois ans, à exploiter gracieusement, directement ou indirectement leur Présentation aux fins de ce dernier.

Tout Participant qui adressera une Présentation dans le cadre du Concours certifie et garantit à l'Organisateur qu'il en est l'auteur exclusif et unique et qu'il ne viole directement ou indirectement aucun droit de tiers dont les droits à l'Image.

Les Finalistes autorisent gracieusement et à titre exclusif l'Organisateur à exploiter, directement ou indirectement, leurs droits patrimoniaux d'auteur, afférents aux Présentations ainsi qu'aux Images qu'elles représentent, sur tout support, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la communication (interne, externe et institutionnelle), de la promotion et/ou de la publicité faite autour de ce Concours, et ce pour le monde entier et pour toute la durée légale de protection des droits d'auteur.

La présente autorisation comprend le droit de reproduction et de représentation des Présentations ainsi que le droit d'adaptation et de modification.

Il est bien précisé que la valeur du lot comprend la contrepartie à l'exploitation précitée.

L'Organisateur se réserve la possibilité de réaliser ou de faire réaliser un reportage photo et/ou des interviews auprès des Gagnants.

Dans le cas où l'Organisateur réaliserait ce reportage et/ou ces interviews, les Gagnants autoriseront l'Organisateur, à exploiter leur Image et à donner leurs nom et prénom dans ce reportage et/ou ces interviews en signant une autorisation expresse.

En tout état de cause, l'Organisateur demeure entièrement libre d'exploiter ou non les Photos des Gagnants ainsi que les éventuels reportages ou interviews qu'il aurait réalisés.

Les Gagnants font leur affaire personnelle, pour le compte de l'Organisateur, de l'obtention de la part de toute personne physique apparaissant sur les Photos, de l'autorisation (par voie de simple autorisation, de licence et/ou de cession) d'utiliser son image ou l'un des éléments de sa personnalité sur tout support de communication interne, externe et institutionnelle (ex : Fan Page Facebook, sites internet et intranet, publications diverses, presse) de l'Organisateur, présent ou à venir, et ce pour le monde entier et pour toute la durée légale de protection des droits correspondants.

Article 8. Loi informatique et libertés

La participation au Concours donne lieu à l'établissement d'un traitement automatisé pour le compte de l'Organisateur et ce, conformément aux articles 38 à 40 de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, étant précisé que les informations demandées sont obligatoires pour que la participation au Concours soit prise en compte.

Les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au Concours. Ce droit peut être exercé auprès de l'Organisateur dont les coordonnées figurent en tête des présentes.

Article 9. Force Majeure

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent notamment du fait de l'annulation du Concours pour quelque raison que ce soit, l'Organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement ou de reporter, modifier ou annuler le Concours.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'Organisateur se réserve également le droit de modifier les destinations des voyages.

Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications ou de ce report ou cette annulation.

Article 10. Responsabilité

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L'Organisateur ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau Internet. L'Organisateur dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, notamment dû à des actes de malveillance externes qui empêcheraient le bon déroulement du Concours.

Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leur équipement informatique ou aux données qui y sont stockées, ni des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Concours, ni sur la liste des Gagnants.

Article 11. Intégralité du règlement

Le fait de participer au Concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par l'Organisateur. Le règlement peut être consulté sur le site MAKE UP For Ever France et ce jusqu'à la date de la communication des résultats du Concours.

Article 12. Contenu et ordre public – Bonnes mœurs

Les inscriptions et les Présentations ne devront contenir aucun élément ni déclaration qui soit en violation ou en infraction d'une quelconque manière avec les droits des tiers, qui soit illicite, menaçant, abusif, diffamatoire, constitutif d'une atteinte à la vie privée ou au droit à l'image, vulgaire, obscène, blasphématoire, indécent ou autrement contestable, qui incite à un comportement ou qui soit un comportement constitutif d'une infraction pénale, qui ouvre droit à la mise en œuvre de la responsabilité civile ou qui constitue autrement une infraction à toute loi applicable.

Les inscriptions et les Présentations ne respectant pas les dispositions du présent paragraphe seront écartées par l'Organisateur, sans aucune notification préalable.

Article 13. Réclamations

Toute contestation ou réclamation relative au Concours devra être formulée par lettre simple adressée à l'Organisateur dont les coordonnées figurent à l'article 1.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au Concours, les coordonnées complètes du Participant et le motif exact de la contestation.

Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

L'Organisateur est seul pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du Concours.

Article 14. Litiges

En cas de litige, le tribunal compétent sera celui du ressort de Paris.





**MAKE UP
FOR EVER**
PROFESSIONAL – PARIS

Pour tous renseignements complémentaires contactez :

Oriane SOULTAN
Responsable des Relations Ecoles
sultano@makeupforever.fr
Tel : 01 58 18 61 18 / Port : 06 89 77 17 22

Retrouvez toutes les informations relatives au concours
sur notre site internet www.makeupforever.fr